



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FFG - Cleantech II (le "compartiment"), classe R Acc (ISIN LU2059537873)

un compartiment de FFG (le "fonds")

Société de gestion : Waystone Management Company (Lux) S.A. (la "société de gestion"), 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le compartiment FFG - Cleantech II recherchera une appréciation du capital à long terme à travers un portefeuille diversifié d'actions de sociétés de technologies propres.

A côté de son objectif financier, le compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV (Funds For Good), dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Après déduction de ses frais de fonctionnement, Funds For Good reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'elle a elle-même mis en place et qu'elle anime, « Funds For Good Impact ». « Funds for Good Impact » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. Plus d'informations sont disponibles sur www.fundsforgood.eu.

Politique d'investissement

Le compartiment vise une croissance du capital à long terme.

Il fait l'objet d'une gestion active et investit directement dans des actions de sociétés dites « cleantech » (technologies propres) cotées sur des marchés réglementés.

La notion de « cleantech » recouvre tous les produits et services qui permettent une utilisation plus propre et plus efficiente des ressources naturelles de la terre telles que l'énergie, l'eau, l'air ou les matières premières. Le compartiment cible des sociétés intervenant sur des secteurs d'activités telles que les énergies renouvelables, le rendement énergétique, le traitement des eaux, le recyclage des déchets, le contrôle de la pollution ainsi que les matériaux de pointe.

De manière accessoire, le compartiment peut investir dans des actions de sociétés « cleantech » cotées sur des marchés réglementés situés dans des pays émergents.

Le portefeuille est géré activement d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

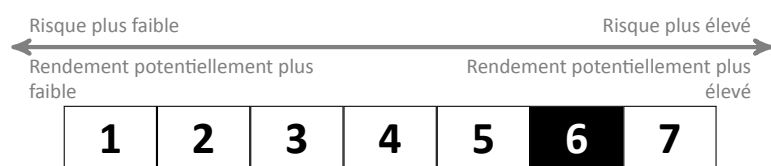
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 ans.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les revenus sont conservés et réinvestis par le compartiment. Par ailleurs, le compartiment n'investira pas dans des sociétés liées aux secteurs d'activités tels que le tabac, les armes, le charbon, ou dans des sociétés liées entre autres à des scandales environnementaux, de violation des droits de l'homme, corruption.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Durabilité. La sélection des actifs composant le portefeuille du compartiment respectera la politique d'Investissements Responsables de Funds For Good, disponible dans son intégralité sur www.fundsforgood.eu.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe R Acc sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.

- Lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, cela peut le cas échéant avoir un impact sur le risque de liquidité du compartiment dans son ensemble.

- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment.

- Le compartiment peut investir directement ou indirectement dans des obligations (convertibles). L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit. En effet, si l'émetteur d'une obligation (convertible) n'est pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la valeur nominale à temps, cela peut engendrer une perte totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible). La révision à la baisse de la solvabilité d'un émetteur peut également engendrer une baisse totale ou partielle de la valeur de l'obligation (convertible).

- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.waystone.com.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,64%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être

déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

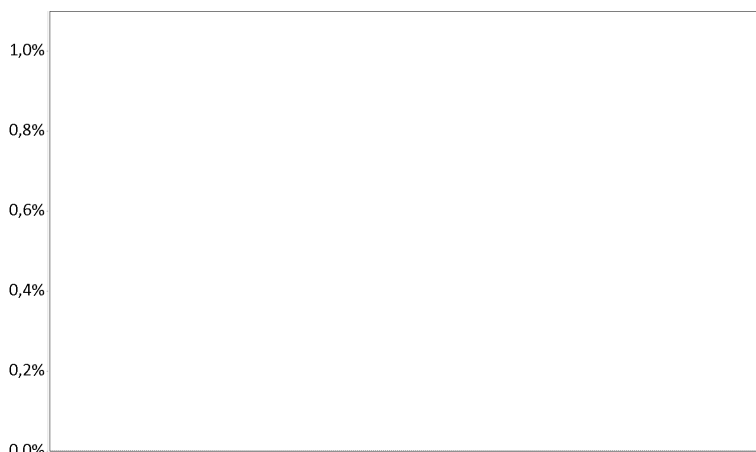
Le montant des frais courants indiqué ici correspond à une estimation car cette classe d'actions n'a pas encore été lancée.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Commissions et frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.waystone.com.

Performances passées



Etant donné que la classe d'actions n'a pas encore été lancée, aucune donnée sur la performance n'est disponible.

Le compartiment a été lancé en 2021.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de FFG peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.waystone.com.

Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.waystone.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de FFG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties

correspondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment FFG - Cleantech II peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de FFG qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.